



Déclaration préalable CHSCT Police du Rhône du 24 avril 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants du personnel,
Cher(e)s collègues,

Si la signature du protocole pour la valorisation des Carrières et des Compétences des Métiers de la Police Nationale en date du 11/04/2016 a représenté une évolution conséquente pour le déroulement de carrière de nos collègues, **ALLIANCE POLICE NATIONALE ET SES PARTENAIRES CFE-CGC** regretten le gel du protocole PPCR fonction publique qui a malheureusement limité ses effets.

ALLIANCE POLICE NATIONALE ET SES PARTENAIRES CFE-CGC resteront vigilents sur la poursuite et le respect du futur calendrier.

L'Instruction Générale sur l'Organisation du Travail va prochainement être remplacée par Arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail (APORTT) dans lequel le statut du travailleur de nuit est clairement identifié respectant ainsi le code du travail européen.

ALLIANCE POLICE NATIONALE ET SES PARTENAIRES CFE-CGC profitent donc de ce comité pour demander la revalorisation de l'indemnité de travail de nuit (0.80 euros actuellement) accompagnée de la majoration de travail intensif (0.17 euros) afin d'atteindre un taux spécifique MINISTERE DE L'INTERIEUR de 2 euros, jugé par nous, plus cohérent.

L'indemnité de résidence indexée sur le coût de la vie n'a pas évolué sur le département depuis de nombreuses années.

Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée pour les policiers caladois qui ne bénéficient que d'une indemnité de résidence de 0% contre 1% pour la CSP Lyon et la CSP Givors.

Ces mêmes collègues ne perçoivent toujours pas la prime de fidélisation octroyée fort justement aux deux autres CSP du Rhône. Ceci malgré une augmentation constante de la délinquance depuis 2013 !!

La problématique de la restauration des personnels travaillant en horaires atypiques n'a toujours pas trouvé de solutions.

Sur le volet social : pour **ALLIANCE POLICE NATIONALE ET SES PARTENAIRES CFE-CGC** la création d'une subvention spécifique restauration serait la solution idoine. Nous souhaitons également conformément au paragraphe « 5.3 » du protocole sus-cité, la poursuite des discussions sur la prise en charge partielle par l'employeur de nos complémentaires santé, les actuelles propositions de l'administration étant encore bien loin de nous satisfaire.

Enfin, l'actualité récente nous oblige à reconsidérer les moyens de sécurité quasi-inexistants à l'entrée des hôtels de Police, des Commissariats ainsi que la Préfecture.

A l'instar de l'aéroport et du TGI de Lyon, **ALLIANCE POLICE NATIONALE ET SES PARTENAIRES CFE-CGC** sollicitent l'administration pour l'installation de portiques de sécurité à l'entrée de ces sites. Le côté budgétaire ne doit être un frein à la sécurité de nos collègues et de nos concitoyens.

ALLIANCE POLICE NATIONALE ET SES PARTENAIRES CFE-CGC demandent que la présente déclaration soit annexée au Procès-Verbal de séance.